



RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00152

Numéro SIREN : 510 599 459

Nom ou dénomination : A.P.E.I.

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2013 sous le numéro de dépôt 2075

In Extenso

Efficiencie Consultants

Parc Edonia
Rue des Iles Kerguelen
Bât. E - BP 26608
35766 SAINT GREGOIRE CEDEX
Tél. 02 99 00 74 60
Fax 02 99 00 90 46
saintgregoire@inextenso.fr
www.inextenso.fr

4bis, rue Robert Schuman
BP 90307
22193 PLERIN CEDEX
Tél. 02 96 33 54 66
Fax 02 96 61 64 95
saint-brieuc@inextenso.fr

SARL A.P.E.I.

*Société au capital de 10.000 €
Immatriculée au RCS de ST BRIEUC n° 510 599 459*

**Zone Artisanale de la Barricade
22170 PLERNEUF**

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société A.P.E.I. SARL
en Société par Actions Simplifiée**

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 3 avril 2013, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

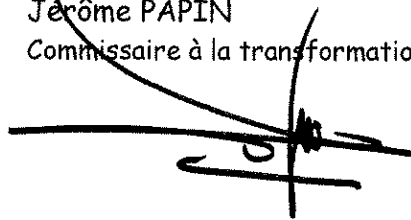
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Saint Grégoire, le 29 avril 2013

Pour EFFICIENCE CONSULTANTS

Jérôme PAPIN
Commissaire à la transformation

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'P' with a horizontal line extending to the left and a vertical line extending downwards.

